

La loi veut que l'inspecteur visite chaque école de son ressort deux fois par année, et c'est pour arriver à la stricte observance de cette loi que le conseil de l'instruction publique, en faisant une nouvelle délimitation des districts d'inspection, a posé en principe que chaque inspecteur ne doit pas avoir plus de 100 écoles à visiter. Mais, dans la pratique, il a fallu s'éloigner de ce principe, et la double visite est encore chose impossible pour plus d'un inspecteur.

Il en sera ainsi tant que le nombre des inspecteurs ne sera pas de nouveau augmenté, suivant le désir exprimé par le comité catholique du conseil de l'instruction publique, dans sa dernière séance.

Pour s'en convaincre, il faut se rappeler qu'en bien des endroits les voies de communication sont insuffisantes, que l'étendue du territoire à parcourir est souvent immense—exemple, les comtés de Pontiac et de la Beauce—que, le printemps et l'automne, les chemins, durant plusieurs jours, sont positivement impraticables. Je crois en somme que le calcul suivant des jours ouvrables pour les inspecteurs, peut être tenu pour exact :

Sur les jours de l'année.....	365
Il faut retrancher :	
Dimanches	52
Congès de semaine.....	52
Congès extra.....	8
Vacances.....	15
Fêtes.....	10
Absences de l'instituteur ou indisposition de l'inspecteur.....	8
Tempêtes ou mauvais chemins.	30
—	205
Jours ouvrables.....	160

Soit 80 jours pour visiter une fois 100 écoles disséminées sur les territoires étendus que l'on connaît. Cela est impossible à la plupart des inspecteurs, attendu que, d'après les règlements, chaque visite doit être de deux heures dans une école élémentaire, et de trois heures dans une école modèle ou académique, et attendu qu'après l'examen des classes, il faut encore que l'inspecteur prenne le temps de donner ses instructions aux commissaires, aux instituteurs, de voir comment le trésorier tient ses comptes, de répondre aux questions qui lui sont faites sur les détails de l'organisation scolaire, enfin d'écouter les plaintes des instituteurs et les récriminations des autorités locales.

Il y a donc lieu, je le répète, d'augmenter le personnel de l'inspection. Quant au système d'inspection lui-même, il ne reste plus guère qu'à le compléter par la nomination de deux inspecteurs généraux.

DÉPÔTS DE LIVRES

L'œuvre du Dépôt de Livres se développe graduellement. Plus de 330 municipalités, jusqu'à ce jour, ont cru devoir s'adresser au Dépôt pour l'achat des fournitures classiques. Ce résultat ne laisse guère à désirer.

La principale publication du Dépôt, durant l'année qui vient de finir, a été celle des cartes géographiques élémentaires (en français et en anglais), dont il a été déjà vendu plus de 2000. Ces cartes ont été préparées sous la surveillance spéciale de mon département, et elles sont particulièrement adaptées aux besoins de nos écoles. Elles sont, je pourrais dire, rudimentaires, très simples, parfaitement lisibles, c'est-à-dire, bien plus à la portée de l'intelligence des enfants que les cartes remplies de détails superflus qu'on importait d'Europe auparavant,

sans compter qu'elles coûtent bien moins cher que celles-ci. Nous les vendons 50 cents en feuille, et \$1.50 montées et vernies. A ces prix, toutes les écoles peuvent s'en procurer facilement.

De plus, le Dépôt, depuis sa création, a vendu cinquante cartes de la Province de Québec, de l'aché ; cent soixante-et-dix cartes du dépôt de livres d'Ontario, et cinquante globes terrestres.

Ces ventes doivent représenter un progrès sensible dans l'étude de la géographie, étude dont la nécessité se fait de plus en plus sentir de nos jours et qui a été trop négligée dans notre pays.

Je dois dire aussi que, dans l'organisation de notre exposition scolaire à Paris, dont je parlerai plus loin, le Dépôt de livres m'a fourni des moyens d'action que je n'aurais pu trouver ailleurs.

Jusqu'à ce jour la législature a voté au Dépôt \$17,500, somme certainement insuffisante pour lui donner tous les développements dont il est susceptible, mais suffisante, je crois, pour assurer son existence. Dans la province d'Ontario, on vote chaque année à une institution du même genre, qui dure depuis 28 ans, une somme qui permet de vendre à moitié prix aux municipalités scolaires les fournitures, les livres classiques et les livres de prix. Les sommes ainsi votées, en sus du capital permanent, ont été de \$34,949 en 1871, et ont atteint en 1876 le chiffre de \$59,986, et cela, en sus des salaires des employés, i. e. \$5,105 et des frais généraux, i. e. \$3,202, ce qui porte à \$68,293 le crédit voté au " *People's Depository* " pour l'année 1877. Or, les autorités scolaires de la province d'Ontario attribuent en grande partie à cette institution les progrès de l'instruction primaire dont elles ont le contrôle.

Dans notre propre province, le Dépôt de livres a produit des résultats réellement surprenants. Ils sont constatés dans les rapports des inspecteurs, qui remarquent d'une façon toute spéciale que les écoles sont bien mieux pourvues de livres depuis la création du Dépôt.

Il se peut que le gouvernement de la province ne soit pas en mesure de consacrer à cette œuvre autant d'argent que le fait la législature d'Ontario. Dans le cas où le gouvernement de Québec ne nous accorderait plus aucune subvention, le Dépôt de livres se trouverait dans la position d'une librairie ordinaire possédant un capital de \$17,500, et le fait seul de cette suppression de crédit ferait, je suppose, tomber la principale objection des libraires du pays, qui prétendent que le Dépôt est favorisé à leur détriment par la législature. En effet, dans cette hypothèse, il n'y aurait qu'un libraire de plus dans la province.

Et pour juger de la concurrence que ce nouveau libraire ferait aux trente à quarante autres déjà existants, il suffit de savoir que nos ventes ont été d'environ \$25,000 depuis la création du Dépôt. Cette somme enlevée au commerce général de la librairie, dans l'espace de deux ans, n'a pu ruiner personne. D'autre part, il y a dans la province 967 municipalités, et notre clientèle n'en comprend guère plus de 300, dont plusieurs pour des achats de peu d'importance.

EXPOSITIONS SCOLAIRES

Notre participation à l'Exposition Universelle de Paris est sans contredit l'événement principal de l'année dernière pour le département que je dirige. J'avais à cœur de prouver d'une manière évidente aux yeux, non seulement du pays, mais de l'univers entier, que la province de Québec, bien que placée dans des circonstances difficiles, à cause du mélange des races et des religions, pouvait soutenir, en matière d'instruction publique, la comparaison avec tous les peuples qui se donnent rendez-